



AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX

PRÉAVIS N° 2018/06

Assainissement du Chemin Julien-Gallet

Date proposée pour la séance des commissions :

le lundi 11 juin 2018, à 19h30

Salle de Municipalité

Table des matières

1. Contexte du projet.....	- 3 -
2. Descriptif du projet.....	- 3 -
3. Procédure.....	- 4 -
4. Exécution des travaux.....	- 4 -
5. Ingénieur civil	- 5 -
6. Plan financier	- 5 -
7. Conclusions	- 6 -

Bex, le 31 mai 2018

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Contexte du projet

Les constructions du quartier de Julien-Gallet sont raccordées à un collecteur ciment unitaire datant des années 1950. Ce collecteur se situe dans le domaine public et son état présente de nombreuses défaillances depuis plusieurs années. Cette situation cumulée à la présence de gypse dans cette colline favorise le développement de dolines, causant de nombreux dommages sur le domaine public et sur les propriétés privées.

Au vu de la topographie des lieux, des difficultés des voies d'accès et des nombreuses contraintes liées aux activités viticoles ainsi qu'à l'exposition triennale de « Bex & Arts » (prochaine édition en 2020), la planification inscrite au plan financier 2016 - 2021 impose la réalisation de ces travaux en 2018 - 2019.

2. Descriptif du projet

Le projet prévoit le remplacement du collecteur unitaire par la mise en place d'un système séparatif (EU/EC) sur l'ensemble du secteur, soit une conduite d'eaux claires de diamètre 250 à 300 mm ainsi qu'une d'eaux usées de diamètre 250 mm, toutes deux en polypropylène (PP). Des relevés et investigations ont été préalablement effectués chez les privés pour mettre à jour les données relatives à l'évacuation des eaux.

Les conduites d'eau potable, datant des années 1950 (acier diamètre 80 à 125 mm), ne répondent plus aux normes actuelles pour alimenter d'une manière satisfaisante les consommateurs et les bornes hydrantes du quartier. De ce fait, nous prévoyons le remplacement de ces anciennes conduites par de la fonte ductile auto-étanche de diamètre 125 mm à 150 mm. Pour faciliter la circulation d'eau et de futures interventions sectorielles sur le réseau, une nouvelle conduite de diamètre 125 mm sera mise en place sur la partie supérieure du chemin Julien-Gallet afin de procéder au bouclage du réseau local. Les deux bornes hydrantes seront changées et une nouvelle sera installée dans le virage amont.

Les Forces Motrices de l'Avançon, la société du Gaz, Swisscom, Cablecom et Télédis ont été contactées dans le cadre de ces travaux :

- la Société du Gaz envisage la pose d'une conduite PE125/110 sur la partie aval, jusqu'au départ du chemin du Genièvre ;
- Swisscom, Cablecom et Télédis n'ont pas d'intentions futures ;

- les FMA ne sont pas intéressées par ces travaux en ce qui concerne l'alimentation électrique, leur réseau étant à jour à cet endroit. Par contre, au niveau de l'éclairage public, bien qu'ayant déjà remplacé certains candélabres en 2017, il paraissait judicieux de profiter des fouilles pour poser 2 tronçons de tube complémentaires (160 m en tout) afin de faire des jonctions avec l'existant ainsi qu'un nouveau candélabre, juste avant le chemin des Places, tout ceci pour un montant devisé à fr. 10'000.-- TTC.

Au vu de la difficulté des accès et des contraintes précitées, le projet est scindé en 4 tronçons pour permettre un accès optimum aussi bien aux riverains qu'aux intervenants du chantier. Une zone de parking et de stockage de machines et matériel est prévue en aval sur la route de la Teinture et en amont sur le chemin des Places, l'entreprise adjudicatrice se réservant le droit de proposer d'autres alternatives à ce sujet.

Afin de pouvoir garantir une accessibilité maximum, les différentes étapes des quatre tronçons seront gérées d'entente entre la commune et les entreprises mandatées, selon avancement des travaux.

Etant donné les interventions des différents services et l'état actuel de la chaussée, cette dernière sera refaite sur toute la largeur du domaine public.

3. Procédure

Une demande a été déposée auprès de l'ECA (Etablissement Cantonal d'Assurance) et du SCAV (Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires).

A ce jour nous attendons la réponse du SCAV pour la validation de ces travaux avec dispense de mise à l'enquête publique.

Nous attendons également la réponse de l'ECA qui devrait nous accorder une subvention estimée à environ fr. 150'000.-- correspondant à une aide pour le maintien des installations de défense incendie. Ce montant sera évidemment prélevé en déduction du coût final.

4. Exécution des travaux

L'exécution des travaux dépendra en premier lieu de la décision du Conseil communal. En cas d'acceptation du présent préavis, les travaux sont prévus comme suit :

- 1-2 tronçons durant les 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2018 (sous réserve des conditions météorologiques),
- solde tronçons durant les 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2019 (sous réserve des conditions météorologiques).

La durée totale des travaux incluant la pose des nouveaux collecteurs, des nouvelles conduites d'eau potable et des différents services industriels peut être estimée entre 12 et 15 mois.

5. Ingénieur civil

Le mandat d'ingénieur est assumé par le bureau Ingex SA à Bex. Les prestations prévues sont les suivantes :

- soumission génie civil,
- projet d'exécution (y compris contacts avec riverains),
- implantations sur le chantier,
- direction locale des travaux,
- plans des travaux exécutés.

6. Plan financier

Sur la base de soumissions rentrées pour les postes principaux, les incidences financières se résument comme suit :

Travaux de génie civil	fr.	845'000.--
Eau potable (appareillage)	fr.	250'000.--
Eclairage public	fr.	9'000.--
Ingénieur civil	fr.	140'000.--
Géomètre (y compris repose de points limites)	fr.	30'000.--
Divers et imprévus (env. 5%)	fr.	<u>65'000.--</u>
Total HT	fr.	1'339'000.--
TVA 7,7%	fr.	<u>103'103.--</u>
Total TTC	fr.	<u>1'442'103.--</u>
Total TTC arrondi à	fr.	<u>1'445'000.--</u>

7. Conclusions

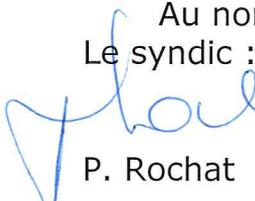
Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- vu** le préavis municipal 2018/06 ;
- ouï** le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement du Chemin Julien-Gallet ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 1'445'000.- ;
3. de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte N° 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de fr. 48'170.-- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  P. Rochat

 Le secrétaire :  A. Michel

Annexes : plans de situation

Municipal responsable : M. Emmanuel Capancioni